

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du YACHT CLUB DE CARNAC

Samedi 29 octobre 2022 à 9h30

POUVOIR

Je soussigné,
Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Yacht Club de Carnac se déroulant le 29 octobre 2022, donne pouvoir à
et 2022 pour tout vote ayant lieu lors de cette assemblée.
Toute personne désirant voter lors de cette élection, doit être à jour de sa cotisation de l'année en cours (40€) et de l'année précédente (37€). Le vote par procuration est autorisé, chaque Membre ne peut être détenteur de plus de 3 pouvoirs.
Fait à

Signature du membre.